

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 28 MARS 2026



Mandature 2026-2032

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à onze heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à DREUX.

Étaient présents :

Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Madame Sabine FRETEY, Monsieur Christophe LE DORVEN, Madame Véronique JULIÉ, Monsieur Hakan YILDIZ, Madame Marie-Françoise SCAVENNEC, Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS, Madame Martine PITOU, Monsieur Philippe RIVE, Madame Caroline SIMOES, Monsieur Christophe LE CICLÉ, Madame Corinne DUBESSAY, Monsieur Mattis AÏT-MOUHOUB, Madame Halima TAÏBI, Monsieur André HOMPS, Madame Fatiha MESSAOUDI, Monsieur Ratko KLISURA, Madame Caroline BRAY, Monsieur Mounir CHAKKAR, Madame Fouzia KAMAL, Monsieur Jacques ALIM, Madame Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Monsieur Nelson FONSECA, Madame Nadine CHOLIN, Monsieur Arnaud DAUTREY, Madame Asma SHAHZAD, Monsieur Slimane MORDI, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Caroline VABRE, Monsieur Eric DUQUESNOY, Madame Marie DALENÇON, Monsieur Jean-Michel POISSON, Madame Esra ATSAK, Monsieur Talal ABDUL-KADER, Monsieur Youssef LAMRINI, Madame Yasemin ALBAYRAK, Monsieur Jean LESPINAS, Monsieur Valentino GAMBUTO.

Pouvoirs :

Madame Sophie WILLEMIN, donne procuration à Monsieur Ratko KLISURA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

Madame Sabine FRETEY

Assesseurs :

Monsieur Mattis AÏT MOUHOUB, Madame Fouzia KAMAL

Pierre-Frédéric BILLET : J'ouvre cette séance du samedi 28 mars 2026. Je dis quelques mots ensuite notre ami Jean-Michel POISSON, doyen de ce Conseil municipal prendra la suite pour l'élection du Maire. Ensuite Monsieur le Maire prendra la suite pour les adjoints ainsi que l'ordre du jour complet. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à chacun d'entre vous. C'est un Conseil municipal.... Alors, par contre, je vais vous demander le silence s'il vous plait, le silence s'il vous plait, merci. Cette séance est enregistrée et filmée donc pour la bonne écoute de tout le monde je vous remercie d'observer le silence s'il vous plait. Je voudrais bien sûr vous accueillir chacun d'entre vous. Ce Conseil municipal est largement renouvelé, les élections sont passées, la campagne est terminée, et je voudrais vous dire que j'ai souhaité ... il y a une jauge Monsieur, il y a une jauge, simplement on va demander le silence dans le hall. J'ai souhaité, hier, recevoir Monsieur GUERZA pour observer que suite aux élections, la campagne qui parfois est un peu rude, un peu cruelle, j'ai souhaité montrer que l'esprit républicain régnait dans cette mairie et que j'avais énormément de choses à échanger avec Monsieur GUERZA entre futur ancien Maire et futur Maire de Dreux pour que les choses se passent dans le meilleur état d'esprit.

Monsieur GUERZA vous découvrez une ville bien gérée malgré parfois des allégations durant cette campagne bien gérée, avec des agents municipaux engagés et qui aiment leur ville. D'ailleurs une originalité, beaucoup d'agents qui travaillent à la mairie de Dreux, habitent la ville de Dreux. Je vous souhaite le meilleur, je souhaite le meilleur à la ville de Dreux bien entendu. J'espère qu'on trouvera une ambiance de travail constructive sereine et je souhaite bon vent et bonne chance à l'ensemble des Conseillers municipaux. Je vous remercie.

1. Élection du Maire :

Jean-Michel POISSON : Bien vous avez décidé d'être désagréable avec moi et de me nommer doyen de cette assemblée, mais Monsieur GUERZA vous me regardez mais cela va vous rattraper très bientôt, il ne faudra pas un mandat pour que vous ayez le même statut.

Je vais procéder à l'appel et donc : Monsieur GUERZA, Madame FRETEY, Monsieur LE DORVEN, Madame JULIÉ, Monsieur YILDIZ, Madame SCAVENNEC, Monsieur TRIBOUILLOIS, Madame PITOU, Monsieur RIVE, Madame SIMOES, Monsieur LE CICLÉ, Monsieur DUBESSAY Madame DUBESSAY, excusez-moi, Monsieur AÏT-MOUHOUB, Madame TAÏBI, Monsieur HOMPS, Madame MESSAOUDI, Monsieur KLISURA, Madame BRAY, Monsieur CHAKKAR, Madame KAMAL, Monsieur ALIM, Madame ARCHAMBAUDIÈRE, Monsieur FONSECA, Madame CHOLIN, Monsieur DAUTREY, Madame SHAHZAD, Monsieur MORDI, Madame WILLEMIN, elle est là ou pas ? non, Monsieur BILLET, Madame VABRE, Monsieur DUQUESNOY, Madame DALENÇON, moi-même, Madame ATSAK, Monsieur ABDUL-KADER Talal, Monsieur LAMRINI, Madame ALBAYRAK, Monsieur LESPINAS, Monsieur GAMBUTO.

Et bien pour cette fois nous avons le quorum et donc nous allons pouvoir poursuivre la séance.

Je vais nommer un secrétaire ou une secrétaire de séance, il me faut quelqu'un de parfaitement innocent Madame FRETEY par exemple, elle adore cela. Et puis il me faut nommer deux assesseurs pour l'élection du Maire et des adjoints. Est-ce qu'il y a des candidats ?

Monsieur AIT-MOUHOUB et une autre personne ? Fouzia KAMAL.

Et bien à part moi est-ce qu'il y a d'autres personnes qui prétendent être maire de Dreux pour le mandat à venir ? Monsieur GUERZA. Monsieur GUERZA si vous voulez...

Valentino GAMBUTO : Monsieur le président est-ce que vous nous indiquez une indication de vote, une méthode de vote en ce qui concerne cette élection parce que je vois que chacun prend son enveloppe.

Jean-Michel POISSON : Bien merci Monsieur GAMBUTO, je vais reprocéder à l'appel au fur et à mesure et chacun mettra son enveloppe dans l'urne que va faire passer je ne sais pas quelle agente de la mairie.

Valentino GAMBUTO : D'accord, en ce qui concerne le bulletin, si on est pour on dit oui ? si on est contre on dit non ? et si on est blanc... y a deux candidats ?

Pierre-Frédéric BILLET : C'est assez simple : vous votez pour le candidat, vous mettez son nom tout simplement. Ou vous votez blanc : vous mettez un bulletin blanc et si vous vous abstenez vous votez nul ou vous ne mettez pas de bulletin, voilà tout simplement, c'est bon ?

Jean-Michel POISSON : Est-ce qu'on attend l'arrivée de Sophie WILLEMIN c'est cela ?

Christophe LE CICLÉ : Est-ce que le pouvoir de Madame WILLEMIN à Monsieur KLISURA a été enregistré ?

Jean-Michel POISSON : Si vous voulez nous accorder un peu de silence.

Pierre-Frédéric BILLET : Monsieur le président de séance s'il vous plait. Monsieur GUERZA si vous êtes d'accord on peut peut-être suspendre la séance une minute, Monsieur GUERZA et peut-être dire un mot à vos soutiens pour essayer de détendre un peu l'atmosphère. Ou vous voulez qu'on procède directement ? et bien on procède alors...

Abdel-Kader GUERZA : Je suis tout à fait d'accord pour dire au public de bien vouloir se taire s'il vous plait et de laisser la séance du Conseil municipal se dérouler dans de bonnes conditions. Je vous le demande s'il vous plait, s'il vous plait je vous demande de faire silence !

Jean-Michel POISSON : Bien nous passons au vote : Monsieur GUERZA ; Madame FRETEY, Monsieur LE DORVEN, Madame JULIÉ, Monsieur YILDIZ, Madame SCAVENNEC, Monsieur TRIBOUILLOIS, Madame PITOU, Monsieur RIVE, Madame SIMOES, Monsieur LE CICLÉ, Madame DUBESSAY, Monsieur AÏT-MOUHOUB, Madame TAÏBI, Monsieur HOMPS, Madame MESSAOUDI, Monsieur KLISURA, Madame BRAY, Monsieur Mounir CHAKKAR, Madame KAMAL, Monsieur Jacques ALIM, Madame ARCHAMBAUDIÈRE, Monsieur FONSECA, Madame CHOLIN, Monsieur DAUTREY, Madame SHAHZAD, Monsieur MORDI, Madame WILLEMEIN n'est pas là , Monsieur BILLET,

Ratko KLISURA : J'ai une procuration pour Madame WILLEMIN

Jean-Michel POISSON : S'il vous plaît, procuration pour Madame WILLEMIN par Monsieur KLISURA, Madame VABRE a voté c'est bon ? Monsieur DUQUESNOY, Madame DALENÇON, Monsieur POISSON je le mettrai à la fin si vous voulez bien, Madame ATSAK, Monsieur ABDUL-KADER Talal, Monsieur LAMRINI, Madame ALBAYRAK, Monsieur LESPINAS, Monsieur GAMBUTO.
Voilà merci, nous procédons au dépouillement. Les assesseurs.

Mattis AÏT-MOUHOUB : Donc il y a bien 39 enveloppes.

GUERZA, GUERZA, il y a deux GUERZA, vide blanc, GUERZA, GUERZA, GUERZA, GUERZA, GUERZA, GUERZA, GUERZA, blanc, GUERZA, blanc, blanc, blanc, blanc, blanc, blanc, blanc, blanc, blanc, blanc.

Jean-Michel POISSON : Bien je vais vous donner lecture des résultats : la majorité absolue doit être à 20 voix. Le nombre de blancs est de 11 et Monsieur GUERZA a obtenu 28 voix. Il est donc élu Maire de Dreux.

11 votes blancs

28 voix pour Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Abstentions : Toute l'opposition

Abdel-Kader GUERZA : Monsieur le Maire, Madame le Parlementaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Maire honoraire, Mesdames et Messieurs, chères Drouaises chers Drouais et chers concitoyens, il est des matins où la parole publique ne peut pas être une simple formalité. Elle doit s'élever, portée par ce lien invisible et puissant qui unit une ville à celles et à ceux qui font battre son cœur qui la font vivre qui la portent depuis des générations et des générations. Ce lien, Mesdames et Messieurs vous venez de le renouveler par votre vote, par votre engagement, par votre présence au cœur de la démocratie.

À celles et à ceux qui nous ont accordé leur confiance je veux dire toute ma gratitude sincère et profonde. À celles et à ceux qui ont fait un autre choix, je veux dire tout mon respect tout aussi profond car la démocratie n'est pas l'unanimité, elle accueille toutes les voix même dissonantes et s'efforce d'en composer l'harmonie.

Mesdames et messieurs à partir de cet instant je ne serai pas le Maire d'un camp je serai le Maire de toutes et tous, de chaque quartier, de chaque rue, de chaque génération, de chaque individu. Je serai le Maire des espérances comme celui des inquiétudes. Le maire des élans comme celui des fragilités. Avant de regarder l'avenir, il est de notre devoir de saluer celles et ceux, qui avant nous, ont porté l'écharpe tricolore et servi Dreux avec leurs convictions, leurs talents, leurs moyens, leurs limites, aussi comme chacun d'entre nous. Je veux saluer le Maire sortant Pierre-Frédéric BILLET ainsi que ceux qui l'ont précédé, je pense à Gérard Hamel, je pense à Jean Hieaux et tant d'autres encore qui ont assumé cette charge avec sincérité. Ils ont fait ce qu'ils ont pu avec ce qu'ils étaient. Il n'y aura, Mesdames et Messieurs ni vengeance, ni effacement, ni critique systématique. Une ville ne se construit jamais contre ceux qui l'ont servie et qui l'ont servie durant toutes ces années, mais en s'appuyant sur ce qu'ils ont transmis. Je veux en cet instant aussi saluer la mémoire de notre député Olivier Marleix disparu trop tôt. Quelques soient nos sensibilités, il fut un acteur engagé de la vie publique et son dévouement mérite tout notre respect. Je veux aussi rendre hommage au personnel de la ville. Ces serviteurs éternels de l'intérêt général, ils sont les gardiens silencieux du quotidien, ceux qui, chaque jour, assurent la continuité du service public. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues du Conseil municipal, je veux que ce personnel soit respecté pleinement. Oui, Mesdames et Messieurs nous serons exigeants car nous le devons aux habitants mais jamais, jamais nous ne serons injustes. L'application du droit, la probité, l'intégrité et l'équité seront au cœur de nos actions et de nos comportements.

Je veux saluer la liste qui m'a accompagnée durant cette campagne. Des femmes et des hommes engagés et courageux, déterminés qui ont porté une vision, une espérance, une énergie.

Je veux également saluer nos concurrents, ils ont joué le jeu de la démocratie avec les idées, leur conviction, leur sincérité. Mesdames et Messieurs une élection n'est pas une guerre c'est un moment de confrontation républicaine et chacun y a sa place.

À la majorité qui m'accompagnera je veux dire le travail commence maintenant Mesdames et Messieurs il sera exigeant parfois rude mais toujours exaltant, nous devons être dignes de la confiance reçue.

À l'opposition, je veux dire vous serez respecté, votre rôle Mesdames et Messieurs est essentiel. Je vous invite à venir travailler avec nous à contribuer, à proposer, à enrichir. La démocratie ne se nourrit pas de mur mais de pont entre nous.

Être maire, c'est accepter de se tenir à hauteur de chacun c'est écouter les murmures autant que les clameurs c'est voir dans chaque visage une attente légitime, une dignité égale. Dreux porte en elle une richesse rare, celle de ses diversités, de ses histoires entremêlées, de ses énergies parfois discrètes mais toujours présentes.

Je voudrais à cet instant me tourner vers la jeunesse. Dreux est une ville jeune, que nous tournerons résolument notre regard vers cette jeunesse. Une ville qui éclaire sa jeunesse, éclaire son avenir. Nous devons à nos jeunes des chemins ouverts. Des lieux pour créer, apprendre, s'engager, rêver aussi car il n'y a pas de destin collectif sans imaginaire partagé.

Je n'ignore rien des difficultés du quotidien, je sais les attentes, les défis, les urgences, je veux être un Maire attentif, présent, capable d'entendre ce qui ne se dit pas parfois et d'agir avec justesse et équité. Au terme des années qui s'ouvrent devant nous j'aimerais que l'on puisse dire Dreux a grandi, Dreux a

repris confiance, Dreux respire mieux et que chacun puisse affirmer « je choisis de vivre ici, à Dreux parce que je m’y sens bien, parce que c’est une belle ville ». C’est avec gravité mais aussi avec une espérance immense et un enthousiasme partagé par toute mon équipe que je prends aujourd’hui cet engagement devant vous pour Dreux, pour chacune et chacun d’entre vous, pour notre avenir commun.

Vive Dreux, vive la république, vive la France !

Je voudrais dire maintenant aux Drouaises et aux Drouais au fond des yeux : Il y a des moments dans l’histoire d’une ville qui marque durablement les mémoires. Dreux a connu 1983, une période douloureuse un épisode qui a laissé une trace dans les consciences et rappeler combien le vivre ensemble peut être fragile mais Dreux a aussi démontré avec force et courage sa capacité à se relever, à regarder plus loin, à choisir l’ouverture plutôt que la peur. Aujourd’hui je veux remercier du fond du cœur les Drouaises et les Drouais vous avez montrés Mesdames et Messieurs qu’une ville peut transformer ses épreuves en énergie collective. Vous savez prouver qu’ici à Dreux les habitants savent dépasser les clivages, accueillir toutes les communautés et reconnaître la richesse que chacun porte en notre cité. Élire, Mesdames et Messieurs les Drouaises et les Drouais, un Maire portant le prénom d’Abdel-Kader dans une ville qui a traversé un tel épisode n’est pas un simple geste électoral, c’est un symbole puissant. C’est l’expression d’une maturité citoyenne, d’une confiance retrouvée, d’une volonté claire de tourner la page des divisions, pour écrire un avenir commun. Votre choix dit quelque chose de beau, de grand, que Dreux n’a pas peur de son histoire, qu’elle ne craint pas la diversité, qu’elle sait que l’unité se construit avec toutes et tous. Vous avez affirmé que le vivre ensemble n’est pas un slogan mais un mode de vie qu’il se cultive chaque jour dans les rues, les écoles, les associations, les commerces, les quartiers qu’il est la force tranquille qui permet à une ville de grandir, de s’apaiser, de s’ouvrir.

À vous habitantes et habitants de Dreux merci ! merci pour votre confiance, merci pour votre courage merci pour votre sens de la justice et de l’humanité, merci d’avoir montré que Dreux est une ville qui avance, une ville qui rassemble, une ville qui croit en son avenir. Ensemble nous continuerons à faire de Dreux un lieu où chacun trouve sa place, où chaque voix compte, où chaque enfant peut grandir avec fierté. Ensemble nous ferons du vivre ensemble non seulement une valeur mais une réalité quotidienne.

Vive la France, vive Dreux !

Merci beaucoup, merci.

2. Fixation du nombre d’Adjoints au Maire

Bien je crois qu’il y a un ordre du jour. On va poursuivre. On va déterminer le nombre d’adjoints. On va procéder à cette détermination. Je propose si vous voulez bien, au Conseil municipal d’élire 11 adjoints soit le nombre maximal prévu par la loi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

à la majorité, 28 voix pour, 11 abstentions, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Caroline VABRE, Monsieur Eric DUQUESNOY, Madame Marie DALENÇON, Monsieur Jean-Michel POISSON, Madame Esra ATSAK, Monsieur Talal ABDUL-KADER, Monsieur Youssef LAMRINI, Madame Yasemin ALBAYRAK, Monsieur Jean LESPINAS, Monsieur Valentino GAMBUTO.

Florence ARCHAMBAUDIÈRE
Philippe RIVE
Sabine FRETEY
Mounir CHAKKAR
Fatiha MESSAOUDI
Jacques ALIM
Caroline BRAY

Et bien écoutez voici l'équipe et tout conseillers chargés de pleins de dossiers qui sont avec moi

28 voix pour la liste de Marie-Françoise SCAVENNEC

11 votes blancs :

Première Adjointe au Maire : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Deuxième Adjoint au Maire : André HOMPS

Troisième Adjointe au Maire : Madame Martine PITOU

Quatrième Adjoint au Maire : Monsieur Christophe LE CICLÉ

Cinquième Adjointe au Maire : Madame Florence ARCHAMBAUDIÈRE

Sixième Adjoint au Maire : Monsieur Philippe RIVE

Septième Adjointe au Maire : Madame Sabine FRETEY

Huitième Adjoint au Maire : Monsieur Mounir CHAKKAR

Neuvième Adjointe au Maire : Madame Fatiha MESSAOUDI

Dixième Adjoint au Maire : Monsieur Jacques ALIM

Onzième Adjointe au Maire : Madame Caroline BRAY

4. Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local

Abdel-Kader GUERZA : Comme la loi le prévoit lors de toute installation d'un Conseil municipal, je vais vous donner lecture de la charte de l'élu local :

Article 1 : Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

Article 2 : L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Article 3 : L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article 4 : L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Article 6 : L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Article 7 : Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article 8 : L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article 9 : Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Article 10 : Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le cadre général des Collectivités territoriales.

Article 11 : Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Article 12 : Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Article 13 : Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Article 14 : Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Abdel-Kader GUERZA : Voici la charte de l'élu local que nous respecterons à la lettre mesdames et messieurs. Alors cette charte vous l'avez tous dans vos dossiers. Vous aurez également un règlement intérieur qui est dans vos dossiers, celui-ci pourra être revu d'ici six mois. La dernière délibération de ce Conseil...

Pierre Frédéric BILLET : Monsieur, Monsieur le Maire, il faut demander d'en prendre acte s'il vous plaît.

Abdel-Kader GUERZA : Si vous le souhaitez, bien entendu. Prenons en acte Mesdames et Messieurs du Conseil municipal. Très bien, merci beaucoup, merci Monsieur le Maire.

à la majorité, 28 voix pour, 11 abstentions, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Caroline VABRE, Monsieur Eric DUQUESNOY, Madame Marie DALENÇON, Monsieur Jean-Michel POISSON, Madame Esra ATSAK, Monsieur Talal ABDUL-KADER, Monsieur Youssef LAMRINI, Madame Yasemin ALBAYRAK, Monsieur Jean LESPINAS, Monsieur Valentino GAMBUTO.

5. Délégations du Conseil municipal au Maire

Abdel-Kader GUERZA : La dernière délibération de ce Conseil porte sur les délégations du Conseil municipal au Maire. Ainsi ça me permettra de commencer à travailler avant qu'un prochain Conseil vienne éventuellement les amender. Ces délégations sont donc dans votre dossier dans le cadre d'un rapport qui figure sur votre table et dans le dossier qui vous a été remis.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

à la majorité, 28 voix pour, 11 abstentions, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Caroline VABRE, Monsieur Eric DUQUESNOY, Madame Marie DALENÇON, Monsieur Jean-Michel POISSON, Madame Esra ATSAK, Monsieur Talal ABDUL-KADER, Monsieur Youssef LAMRINI, Madame Yasemin ALBAYRAK, Monsieur Jean LESPINAS, Monsieur Valentino GAMBUTO.

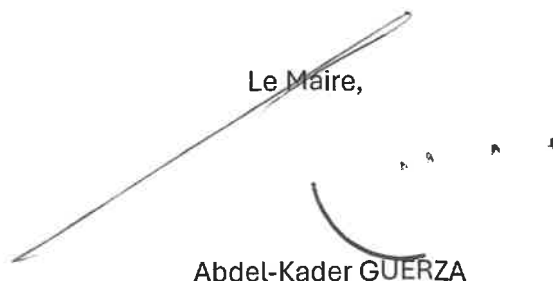
La séance est levée.

La secrétaire de séance,



Madame Sabine FRETÉY

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260416-DEL2026-025-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026